



Syndicat Mixte de Production
d'eau potable du Bassin Rennais

7 boulevard Solférino
CS 94448 • 35044 RENNES CEDEX
Tél. : 02 23 62 11 35 • Fax : 02 23 62 11 39

Commission Consultative des Services Publics Locaux du 31 octobre 2012

Dossier suivi par : Vincent Pitois

Sous la présidence de Marc Hervé

Participants :

Elus du SMPBR : M. Marc Hervé, Président, M. Fabrice Marzin, (excusée Mme Laurence Besserve)

Représentants des usagers et excusés :

Eau et Rivières de Bretagne représentée par Josseline Théaudin

Assoc Ar Vuez représentée par Clarisse Pinel

Les ColocaTerre représentée par Pascal Girardot

REEPF représentée par Yves Le Roux

CNL 35 représentée par Michel Chenebeau

MCE représentée par Pascal Branchu

UFC – Que Choisir représentée par Yves Geffroy

FBAAPPMA 35 représentée par Claude Bouessay

FRCIVAM représentée par Patrick Guerin

Assistés de :

Pour le SMPBR : Vincent Pitois, Véronique Meury, Magali Grand

Pour le Délégué Véoia Eau : Laurent Duquesnois, Jean-Yves Gaubert

Ordre du jour :

1^{er} point : approbation du règlement de la CCSPL

2^{ème} point : présentation des rapports annuels des délégations de service publics locaux de production d'eau potable – exercice 2011

3^{ème} point : présentation du rapport sur le prix et la qualité de service de l'eau du SMPBR

Monsieur Hervé ouvre la séance à 18h30 et informe les membres d'une modification du calendrier de réunion de la CCSPL. En effet pour tenir compte des demandes du milieu associatif, la réunion du 28 novembre qui avait pour objet de recueillir l'avis de la commission sur le choix du mode de gestion de la production d'eau potable est reportée au 19 décembre. Le Comité Syndical sera appelé à se prononcer lors de sa séance de janvier. Un courrier va être adressé à l'ensemble des membres. Il comprend une note portant sur la proposition des exécutifs de la Ville de Rennes et du SMPBR de création d'une Société Publique Locale accompagnée des documents d'étude et de la présentation faite en réunion publique du 24 octobre dernier.

Les participants se satisfont de ces dispositions, même si un délai encore plus long aurait pu être préféré. Monsieur Hervé précise que la période de mise en place de cette SPL donnera matière à débats.

1^{er} - Approbation du règlement de la CCSPL :

Pour prendre en compte certaines remarques des associations le projet de règlement est modifié. La version jointe en annexe est approuvée à l'unanimité.

2^{ème} et 3^{ème} - Présentation des rapports annuels des délégations de service publics locaux de production d'eau potable – exercice 2011 - et Présentation du rapport sur le prix et la qualité de service de l'eau du SMPBR exercice 2011

Les éléments essentiels des rapports du délégataire objet du 2^{ème} point étant repris dans le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau établie par le SMPBR pour l'exercice 2011, les points portés en 2^{ème} et 3^{ème} point de l'ordre du jour sont présentés à deux voix par les services du SMPBR et les représentants de Véolia (voir présentations en annexe).

Compte tenu des évolutions de compétences en termes de production d'eau potable intervenue depuis le 1^{er} janvier 2011, la démarche d'examen des rapports de délégataire et du rapport sur le prix et la qualité de service du SMPBR s'impose pour la première fois et porte sur le dernier exercice clos, à savoir celui de l'année 2011. A noter que la scission des contrats fait donc valoir trois rapports de délégation de service public sur l'exercice 2011 correspondant aux trois contrats d'origine d'exploitation de la production (Ville de Rennes, Syndicat Intercommunal du Nord de Rennes, et Syndicat Intercommunal du Sud de Rennes) .

Des éléments plus précis ont été apportés sur la qualité de l'eau et les modalités de contrôle par Véronique Meury : la qualité des eaux brutes, même si elle a tendance à s'améliorer, ne permet pas de s'exonérer des filières de traitement qui garantissent la potabilité de l'eau distribuée. Les opérations de reconquête de la qualité de l'eau vont dans le sens de la prévention, mais le contexte de nos ressources ne permet pas le développement de politiques aussi développées que dans certaines régions comme Munich.

Magali Grand est entrée dans plus de détails concernant les actions de protection de la ressource en eau en séparant les actions relevant du réglementaire (périmètre de protection de captage) de celles relevant du volontariat (à l'échelle du bassin versant)

Plusieurs questions ont été soulevées par la présentation sur les actions de protection de la ressource :

- sur le programme Breizh Bocage : afin de débloquer certaines situations où les agriculteurs ne souhaitent pas planter des haies, une réflexion s'engage sur la valorisation économique du bois de bocage. Des filières locales pourront voir le jour, qui permettront d'alimenter des chaudières collectives sans mettre en péril la pérennité du bocage breton.
- Sur la politique foncière du SMPBR et le travail sur les échanges fonciers, qui devront permettre de rapprocher les parcelles des sièges et donc de favoriser le développement des prairies, une réflexion de Mme Théaudin fait état de la dangerosité de rapprocher les parcelles et donc de supprimer les haies. M. Guérin explique que cette remarque est vraie seulement pour les parcelles qui sont éloignées des sièges d'exploitation. Il convient donc d'être vigilant sur la dimension optimum des parcelles.
- Sur la valorisation des produits en circuit court, il a été rappelé la nécessaire cohérence entre tous les acteurs travaillant sur cette question.
- Il est précisé également la participation du SMPBR aux différents SAGE le concernant à savoir, ceux de la Vilaine, de la Rance et du Couesnon.

Monsieur Gaubert a présenté la politique conduite par le délégataire sur la prise en compte de la question énergétique dans l'exploitation, sur les travaux de renouvellement ainsi que la gestion des épisodes sécheresse.

Monsieur Duquesnois a présenté le bilan économique de l'exercice.

En dépit de la vigilance sur l'utilisation des acronymes dans les documents, il est demandé l'intégration d'un glossaire. De même il est demandé que soient revues les modalités de mise à disposition du Rapport d'Activité du délégataire.

Ainsi, la commission a pris acte de la communication du rapport annuel du délégataire pour la production d'eau potable (exercice 2011) ainsi que le rapport sur le prix et la qualité de service de l'eau du SMPBR (exercice 2011).

La séance est levée à 23 heures
